

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

Etaient Présents 55 titulaires, 5 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Bernard UTHURRY, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Anne SAOUTER, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Dominique QUEHEILLE, Raymond VILLALBA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante d'André BERNOS, Jean-Philippe FLORENCE suppléant de Fabienne TOUVARD, Serge MAUHOURAT suppléant d'Ophélie ESCOT, Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS suppléante de Philippe SANSAMAT, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Jean CASABONNE à Martine MIRANDE, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Dominique QUEHEILLE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Martine LARROUCAU à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Alain CAMSUSOU (excusé), Rose Elisabeth LOPEZ, Laurence DUPRIEZ

### RAPPORT N° 27-200728-CUL

### CONFORTEMENT DU PONT D'ENFER : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX PHASE 1

Mme CABON expose :

Vu l'imprévisible et soudaine apparition des désordres, entre le 04 décembre 2019 (date d'un cliché montrant un pont en bon état) et le 13 janvier 2020 (jour de constatation de fissures sur le pont),

Vu les rapports inquiétants des bureaux d'études, d'ingénierie d'ouvrage d'art, subaquatique et géotechnique, réceptionnés le 28 janvier 2020, le 17 février 2020, le 23 mars 2020, le 15 avril 2020 et le 20 avril 2020,

Vu l'importance des fissures (pour la plus importante, mesurée au 13 janvier 2020, ouverture de 90mm sur 140cm de profondeur),

Vu l'évolution mesurée par une instrumentation de surveillance dédiée (5.2 mm pour un capteur depuis le 13 mars 2020),

Vu la stabilité précaire du pont d'enfer,

Vu la relation entre le pont d'enfer et la route nationale RN134 (300 à 400 camions/jour) et le risque de fermeture de la RN 134 en cas de rupture du pont,

Vu la présence en amont du pont d'enfer, des retenues d'eau, d'Anglus et de Peilhou et des opérations EDF liées (opérations de transparence, gestion des crues, ...),

Vu les contraintes environnementales (Percnoptères et Loi sur l'Eau) qui permettent une fenêtre réduite de réalisation de travaux jusqu'au 15 novembre 2020,

Vu les délais des travaux de sauvegarde avancés par le Maître d'œuvre ANTEA GROUP (4 mois),

Considérant que le projet a fait l'objet de discussions, en Bureau (07 février et 05 juin 2020 principalement), en Comité de Pilotage sur invitation de Monsieur le Sous-Préfet (les 31 janvier, 27 mars et 05 juin 2020), et en Comité Technique (les 10 juin et 23 juin 2020),

La décision du Président n° 2020-11 du 23 juin 2020 acte le plan de financement prévisionnel pour un projet global estimé à 999 820 € HT soit 1 199 784 € TTC.

L'opération est réalisée sur 2 années :

- en 2020, les travaux d'urgence de confortement (phase 1),
- en 2021, les travaux complémentaires de sauvegarde (phase 2),

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a lancé une procédure de consultation des entreprises pour réaliser les travaux de phase 1.

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée en vertu des articles L2123-1 al.1, R2123-1 al.1 et R2123-5 du Code de la Commande Publique, soumise à l'urgence simple.

Date de publication de l'avis d'appel à concurrence dans le journal d'annonces légales "Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics", le 03 juillet 2020.

14 téléchargements du Dossier de Consultation des Entreprises ont été réalisés.

La date de remise des offres était fixée au 15 juillet 2020 à 09 heures.

1 offre a été reçue électroniquement.

Après examen de l'offre, considérant les critères "prix" valant pour 40 % et "valeur technique" valant pour 60 %, il est proposé de choisir l'entreprise GAUTHIER pour un montant de 495 091.00 € HT soit 594 109.20 € TTC.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer le marché et les pièces qui s'y réfèrent y compris les avenants, avec l'entreprise la mieux-disante.
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 juillet 2020

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY